



NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés à compter du 1^{er} janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, "Première application des normes d'information financière internationales", et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes arrêtés au 30 juin 2017.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2017, le Groupe a appliqué les dispositions d'IAS 1 révisée relatives à la présentation des états financiers.

DESCRIPTION DES RETRAITEMENTS IFRS

Principes de consolidation

• Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe BNCI regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou influence notable.

De même, le Groupe BNCI consolide, le cas échéant, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini dites "entités ad'ho" contrôlées et ce, même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

• Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le Groupe BNCI exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Les immobilisations corporelles

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêt à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements. Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus.

En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat.

La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique "Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles" du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au

compte de résultat sous la rubrique "Gains nets sur autres actifs immobilisés".

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique "Produits des autres activités" ou "Charges des autres activités". Le Groupe BNCI a adopté les principes suivants appliqués de manière rétrospective :

- 1 L'approche par composant.
- 2 Une durée d'amortissement qui reflète la durée d'utilisation effective du bien par la banque. L'amortissement retenu est un amortissement linéaire calculé sur la durée d'utilité de l'actif. La valeur résiduelle retenue par le Groupe BNCI est supposée nulle.

TABLEAU DES COMPOSANTS GROUPE BNCI

NATURE DU COMPOSANT	DURÉE D'AMORTISSEMENT EN ANNÉES	POIDS DU COMPOSANT
Gros oeuvre	60	59 %
Façade	30	18 %
IGT	20	23 %

Les immobilisations incorporelles

Conformément aux options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe BNCI a choisi de maintenir les coûts historiques pour l'ensemble des immobilisations incorporelles et n'a donc procédé à aucune réévaluation.

L'option retenue pour le traitement des logiciels qui constituent l'essentiel des immobilisations incorporelles consiste à distinguer entre les logiciels dédiés à la clientèle et les logiciels internes d'infrastructures.

La durée d'amortissement est déterminée selon la consommation des avantages économiques en fonction de l'utilisation.

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS

DURÉE D'AMORTISSEMENT

Logiciels dédiés à la clientèle	3 ans
Logiciels internes d'infrastructure	8 ans

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise.

Les immeubles de placement

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, un immeuble de placement doit être comptabilisé à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Dans ce cas, la juste valeur doit être indiquée en annexe.

Dans le cas des immeubles de placement en location, la norme IAS 17 "Contrat de location" est applicable.

Avantages au personnel

• Principe :

L'objectif de la norme IAS 19 est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et les informations à fournir à leur sujet. Cette norme impose de comptabiliser :

- 1 Un passif lorsqu'un membre du personnel a rendu des services en échange d'avantages du personnel qui lui seront versés dans l'avenir ;
- 2 Une charge lorsque l'entité consomme l'avantage économique résultant des services rendus par un membre du personnel en échange d'avantages du personnel.

• Classification des avantages au personnel :

La norme IAS 19 prévoit quatre catégories d'avantages accordés aux salariés au titre des services rendus :

- 1 Les avantages à court terme tels que les salaires, les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels payés, les congés de maladie payés, les primes payables dans les douze mois suivant la fin de l'exercice, ...
- 2 Les avantages à long terme : médailles du travail, primes payables douze mois ou plus après la fin de l'exercice, ...
- 3 Les avantages postérieurs à l'emploi eux-mêmes classés en 2 catégories : régimes à prestations définies et régimes à cotisations définies (retraite, frais de santé et prévoyance pour les retraités, ...)
- 4 Les indemnités de fin de contrat de travail : principalement les avantages payables suite à une décision de l'entreprise de mettre fin à l'emploi avant l'âge de la retraite permis par la convention collective ou accord d'entreprise (indemnités de licenciement...) ou du salarié d'accepter le licenciement en échange de ces avantages (départ volontaire).

• Couverture des engagements :

Les engagements peuvent être couverts de deux manières :

- 1 Constitution d'une provision en interne.
- 2 Externalisation de l'obligation de verser des prestations par la souscription d'un contrat d'assurance.

• Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique le recours à des techniques actuarielles afin de quantifier d'une manière fiable le montant de l'engagement naissant des avantages accumulés par le personnel durant les exercices écoulés.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est celle des "Unités de Crédit Projetées", qui présente les caractéristiques suivantes :

- 1 Méthode actuarielle, basée sur l'estimation des prestations futures probables (à partir des salaires projetés à l'échéance de la prestation), qui repose sur le principe suivant lequel chaque période de service rendu donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.
- 2 Méthode rétrospective, qui définit la valeur de l'engagement au moment de l'évaluation en se fondant sur le rythme d'acquisition des droits prévu au régime. L'objectif est d'attribuer à chaque année passée la quote-part de droits lui revenant.



L'estimation de la valeur des engagements doit s'appuyer sur des hypothèses actuarielles qui influenceront sur le coût des prestations. Ces hypothèses sont relatives aux variables :

- Démographiques : taux de rotation du personnel, taux de mortalité, âge de départ à la retraite.
- Financières : taux d'actualisation, progression estimée des salaires à effectifs constants.

Options retenues par la BNCI :

À la fin de chaque exercice, la BNCI comptabilise une provision couvrant ses engagements relatifs aux régimes à prestations définies : Oussam Choghl et indemnités de fin de carrières. La méthode utilisée est celle des "unités de crédit projetées".

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe des taux (Taux de référence des Bons de Trésor) publiée par Bank Al-Maghrib et arrêtée à la date de clôture de l'exercice. Les taux de cette courbe sont ramenés en fonction de la maturité des Bons de Trésors aux durées moyennes d'exigibilité des prestations.

Les autres paramètres d'estimation de l'engagement découlent de la table de mortalité en usage au Maroc, du taux de progression des salaires à effectifs constants estimé par la BNCI ainsi que des statistiques liées à la rotation du personnel observée sur plusieurs années.

En ce qui concerne la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), aucune provision n'a été constatée en raison de l'indisponibilité des informations nécessaires pour l'évaluation et la comptabilisation de ce régime multi-employeur à prestations définies.

Quant aux avantages à court terme, la BNCI a constaté une provision relative au coût salarial lié aux congés maladie et maternité sur les douze mois après la clôture de l'année.

Dérivés

L'ensemble des opérations portant sur des instruments dérivés sont initiées à des fins de transaction et sont de ce fait comptabilisées en tant qu'actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome. La norme IAS 39 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé.

Le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur.
- Séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- Les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IAS 39 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation de l'opération sur la base de la différence entre la juste valeur du contrat hybride et la juste valeur du dérivé incorporé. Au 30 juin 2017, aucun instrument financier comprenant un dérivé incorporé n'a été identifié.

Impôt exigible et impôt différé

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe consolidé sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Les impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé chaque fois que le recouvrement ou le règlement de la valeur comptable d'un actif augmentera ou diminuera les paiements futurs d'impôt par rapport à ce qu'ils auraient été si un tel recouvrement n'avait pas eu d'incidence fiscale. La gestion fiscale lui donne l'opportunité de générer un bénéfice imposable au cours des exercices appropriés.

L'IAS 12 interdit l'actualisation des impôts différés.

Actifs financiers : Prêts et créances

La catégorie "Prêts et créances" inclut les crédits consentis par le Groupe BNCI, les participations dans des crédits syndiqués ainsi que les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie. Cette catégorie inclut également les instruments financiers représentant les emplois obligatoires de par la réglementation.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt. Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

Provision pour dépréciation des prêts et créances

Des dépréciations sont constituées sur les crédits (et les autres actifs financiers classés dans la catégorie des prêts et créances) dès lors qu'il existe une indication objective de perte de

valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille d'éléments homogènes.

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le groupe suivent des principes analogues.

Au niveau individuel, la dépréciation est définie comme étant la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque" dit avéré ou spécifique.

Toute appréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque". À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur récupérable estimée calculée au taux d'intérêt effectif d'origine (effet de désactualisation).

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, fondée sur des données historiques permettant notamment de déterminer le taux de récupération.

Outre le risque avéré ou spécifique, les données historiques sont analysées, afin d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse s'appuie sur le taux de passage des crédits de la catégorie des créances "saines" vers la catégorie des créances en souffrance permettant ainsi de fournir une estimation des pertes potentielles afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque" dit "base portefeuille".

Les données historiques et l'analyse susvisée servent de base pour le calcul des provisions collectives (sur la base de portefeuilles) en tenant compte de l'échéancier prévisionnel de récupération des créances ainsi que de l'effet de l'actualisation au taux d'intérêt effectif d'origine moyen du groupe d'actifs homogènes.

Crédits hors marché

Le Groupe BNCI s'est basé sur la circulaire de Bank Al-Maghrib qui fixe les taux planchers pour identifier les crédits hors marché. L'analyse effectuée pour identifier l'existence ou l'absence de crédits émis à des conditions hors marché a permis de conclure que tous les crédits émis par le Groupe BNCI sont octroyés à des conditions normales du marché. Par conséquent, aucune décote n'est à constater.

Actifs financiers : Titres

Les titres détenus sont classés en quatre catégories.

Actifs financiers à la valeur de marché par résultat (HFT) :

La catégorie des "Actifs financiers à la valeur de marché par résultat" comprend :

- Les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- Les actifs financiers évalués, sur option, à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et les conditions d'application de l'option de juste valeur.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais de transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente (AFS) :

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

Titres détenus jusqu'à leur échéance (HTM) :

La catégorie "titres détenus jusqu'à l'échéance" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Le classement dans cette catégorie présente l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner la classification de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans) Le Groupe BNCI ne détient pas des titres classés dans cette catégorie.

Titres du portefeuille "Prêts et créances" :

La catégorie "Prêts et créances" est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable non cotés et non destinés à être cédés et que le groupe a l'intention de conserver durablement. Sa comptabilisation s'opère au coût amorti.

Options retenues

Les instruments détenus en portefeuilles (bons de trésor jeunes promoteurs, bons de trésor sociaux économiques, bons CIH) ont été classés dans la catégorie "Prêts et créances".

Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de "Dettes" appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique "Prêts et Créances", à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en "Actifs financiers à la valeur de marché par résultat".



Dépréciation des actifs financiers

• Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente :

Les "actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable ou significative résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition. En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est à nouveau appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

S'agissant d'un titre à revenu variable, la dépréciation est constituée en produit net bancaire sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente" et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. Par ailleurs, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation comptabilisée en résultat.

Dépôts de la clientèle

Les dépôts clientèle sont comptabilisés au coût historique.

Contrat de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Il y a lieu de distinguer entre :

- Un contrat de location-financement qui est un contrat qui transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif ;
- Un contrat de location simple qui est tout contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Les contrats de location-financement sont des instruments financiers dont le nominal correspond à la valeur du bien acquis ou loué, diminuée ou majorée des commissions versées ou perçues et de tous les autres frais inhérents à l'opération.

Le taux d'intérêt étant dans ce cas, le taux d'intérêt effectif (TIE) déterminé conformément aux dispositions de l'IAS 39.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- La valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentés de la valeur résiduelle non garantie ;
- Et, la valeur d'entrée du bien qui est égale à la juste valeur initiale augmentée des coûts directs initiaux.

Les contrats de leasing accordés par BNCI Leasing sont des contrats de location-financement. Ces contrats ont été retraités au taux d'intérêt effectif (TIE).

Provisions du passif

Une provision doit être comptabilisée au passif lorsqu'une entité a une obligation actuelle (explicite ou implicite) découlant d'un événement passé.

Quand il est significatif, l'effet de l'actualisation des flux de trésorerie futurs devant être décaissés pour éteindre l'obligation est obligatoirement comptabilisé quand la sortie des ressources dépasse un an.

Passifs éventuels

Au 30 juin 2017, le Groupe BNCI n'a pas constaté de passifs éventuels.

Utilisation des estimations pour la préparation des états financiers

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations pour la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme pour l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans l'élaboration des notes relatives aux états financiers.

Les résultats futurs définis des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont eu recours à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers.

C'est le cas notamment :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire,
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés,
- De l'usage de modèles internes basés sur les flux de récupération passés pour le calcul des provisions pour dépréciation des crédits regroupés par classes homogènes de risques",
- Du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en "Actifs disponibles à la vente" ou en "Instruments financiers en juste valeur par résultat" à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes afférentes aux états financiers,
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels,
- De l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée,
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

AUTRES INFORMATIONS

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités dont le Groupe BNCI détient des participations directes ou indirectes.

DÉNOMINATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	MÉTHODE	% CONTRÔLE	% INTÉRÊT
BNCI Bank	Banque	Top		
BNCI Banque Offshore	Banque	IG	100,00%	100,00%
BNCI Leasing	Leasing	IG	86,91%	86,91%
Arval Maroc	Location longue durée	MEE	33,34%	33,34%
BNCI Finance	Banque d'affaire	IG	100,00%	100,00%
BNCI Asset Management (EX BNCI Gestion)	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BNCI Fonds	Gestion d'actif	IG	100,00%	100,00%
BNCI Bourse	Intermédiation boursière	IG	100,00%	100,00%
BNCI Assurance	Courtage d'assurance	IG	100,00%	100,00%
IMMOBILIERE Sidi Maarouf	Société immobilière	IG	100,00%	100,00%

Information sectorielle

Le Groupe BNCI est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de détail ;
- Banque offshore ;
- Financements spécialisés : BNCI Leasing et ARVAL ;
- Banque de Gestion : gestion d'actifs.

Les transactions entre les pôles d'activité sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en tenant compte des prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe BNCI.

Les actifs et passifs sectoriels regroupent l'ensemble des éléments composant le bilan du Groupe.

Les actifs sectoriels sont directement déterminés à partir des éléments comptables de chaque pôle d'activité. Les passifs sectoriels sont déterminés par le moyen des fonds propres - normalisés par pôle - utilisés pour l'allocation du capital.

Les fonds propres sont alloués par pôles en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement.

Les résultats par pôles d'activité à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des pôles le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Gestion du capital et adéquation des fonds propres

La nouvelle réglementation sur le calcul des fonds propres selon les normes Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi une nouvelle hiérarchie des fonds propres a été instaurée :

- Les fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier 1 - CET1) ;
- Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1), constitués du CET1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- Les fonds propres du Groupe BNCI sont calculés conformément à la circulaire de Bank AL-Maghrib n° 14/G/2013.

Ratio de solvabilité

Dans le cadre de la réglementation prudentielle, le ratio de solvabilité du Groupe BNCI est égal au rapport entre les fonds propres prudentiels globaux et les montants pondérés au titre du risque de crédit, de marché et du risque opérationnel, et ce conformément à la circulaire de Bank AL-Maghrib n° 26/G/2006.

Fonction et stratégie de gestion des risques

Le Groupe BNCI considère la maîtrise des risques auxquels il est exposé comme un corollaire indispensable afin d'assurer la pérennité de ses activités et le développement continu de sa rentabilité.

Aussi, le Groupe BNCI est confronté à une multitude de risques induits par la diversité de ses activités aussi bien au niveau de la banque qu'au niveau de l'ensemble des filiales.

Ainsi, conformément à la réglementation de Bank AL-Maghrib et en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (notamment celles de l'actionnaire de référence BNP Paribas), le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe BNCI répond à la réglementation en vigueur, mais permet aussi de se doter d'un dispositif adéquat en termes de suivi et de maîtrise des risques.

Ce dispositif a plus généralement pour objectif la maîtrise optimale des risques auxquels est exposé le Groupe BNCI. Il doit ainsi être compris comme un outil majeur de pilotage pour l'ensemble des acteurs et un instrument indispensable pour assurer la pérennité du Groupe BNCI.

Chaque évolution concernant le dispositif de contrôle interne est validée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

Dans le cadre de ce dispositif :

- La Banque est organisée en unités responsables de leur système de contrôle interne. Les responsables définissent, en coordination avec les autres entités de la BNCI, leur dispositif de contrôle interne et veillent à son fonctionnement. Ils ont, chacun à son niveau, le devoir d'un contrôle complet et efficace des activités qui sont placées sous leur responsabilité.
- La pratique de délégation est l'un des principes sur lesquels repose le système de contrôle interne. Elle constitue le système de fonctionnement et de décision fondamental de la Banque, en instituant des relais chargés de mettre en oeuvre la politique de la Direction Générale. Ces relais doivent s'assurer de l'application stricte de leurs décisions, en contrôlant leurs délégations.



Le dispositif de contrôle interne de la BNCI couvre les familles de risques suivantes :

- Le risque de crédit et de contrepartie ;
- Les risques de marché ;
- Le risque de taux et de liquidité ;
- Les risques opérationnels.

Par ailleurs, une fonction "conformité" a été mise en oeuvre dans le cadre du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Il s'agit d'une structure indépendante directement rattachée au Directoire, chargée du suivi du risque de non-conformité, lequel est défini comme étant le risque d'exposition à un risque de réputation, de perte financière ou de sanction en raison de l'insatisfaction des dispositions légales et réglementaires ou des normes et pratiques en vigueur.

Risque de crédit ou de contrepartie

L'évaluation du risque de crédit résulte de la combinaison de deux paramètres : le risque de défaut de la contrepartie et le risque de perte en cas de défaut de cette contrepartie. Le dispositif de gestion du risque de crédit est fondé sur les deux données suivantes :

- La Note de Contrepartie, qui reflète le risque de défaut de la contrepartie : Une Note de Contrepartie, et une seule, est ainsi attribuée à chaque client de la BNCI qui bénéficie d'un crédit, quelle que soit la nature de la contrepartie ;
- Le Taux de Récupération Global, qui reflète, pour chaque crédit accordé, la récupération espérée, en cas de défaut de la contrepartie.

Ces deux données, utilisées à la BNCI depuis plus de cinq ans, sont fondamentales pour suivre, mesurer et gérer de manière fiable le risque de crédit. Elles constituent, en outre, les éléments essentiels à la mise en place de la réglementation Bâle II en méthode avancée.

• Gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est appréhendée au niveau de la mise en place des autorisations puis au niveau du suivi et du contrôle des utilisations.

La décision d'octroi ou le renouvellement des crédits obéit au principe du "double regard". Ainsi, la prise de décision est réalisée conjointement par la ligne de clientèle et la Direction des Risques.

Le processus comprend une analyse complète du dossier réalisée par le site qui propose les concours puis une étude contradictoire réalisée par la filière risque avant présentation du dossier à un comité de crédit ad hoc.

Le contrôle des utilisations comprend plusieurs niveaux définis chacun par une procédure interne :

- **Contrôles de 1^{er} niveau** : Ces contrôles sont effectués par les lignes de clientèles et portent sur des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) qui font l'objet de procédures précises. Ainsi, doivent être effectués selon une périodicité et une méthodologie prédéfinies, des contrôles sur six domaines considérés comme sensibles par la Banque : note de contrepartie, garanties reçues et émises, comptes irréguliers, comptes avec incidents et tenue des dossiers engagements.
- **Contrôles de 2^e niveau** : La Direction des Risques intervient dans le dispositif de contrôle interne en assurant un contrôle de 2e niveau sur le risque de crédit. La Direction des Risques veille au respect des procédures en matière de gestion du risque de crédit, exerce une surveillance rapprochée de l'utilisation des crédits et assure le suivi de l'évolution du profil de risque de la Banque. D'autres contrôles sont effectués à travers la réalisation d'analyses thématiques, de PSF dédiés et de divers comités de suivi des Risques.
- **Contrôles de 3^e niveau** : Le contrôle périodique, réalisé par l'Inspection Générale, assure une revue régulière de l'ensemble du portefeuille. Ainsi, les groupes d'exploitation sont périodiquement audités et la qualité du portefeuille analysée. Toutefois, en cas de détérioration de la qualité du risque, l'Inspection Générale assure une présence plus rapprochée.

• Gestion du risque de concentration du crédit

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition excessive pouvant engendrer des pertes pour la Banque ; les limites sectorielles sont revues périodiquement. Une analyse trimestrielle est réalisée sur l'évolution de la concentration des engagements afin de prévenir une trop forte exposition sur un segment donné. La mesure et la gestion de ce risque permettent d'appréhender la forme et le niveau du risque de concentration du crédit encouru par type d'exposition (contreparties individuelles ; groupes d'intérêt ; contreparties appartenant au même secteur économique ; contreparties appartenant à la même région géographique ; garants) et de mettre en place des limites pour chaque type d'exposition. Ces limites sont validées et suivies par les instances dirigeantes.

• Risques de Marché :

Le risque de marché se définit comme la vulnérabilité des positions d'un portefeuille de négociation à la variation des paramètres de marché, de la volatilité de ses paramètres et des corrélations entre ces paramètres, autrement dit c'est le niveau de perte pouvant être subi suite au retournement défavorable du marché. Il se subdivise en cinq grandes familles :

- Risque de taux d'intérêt ;
- Risque de change ;
- Risque sur titre de propriété ;
- Risque sur produit de base ;
- Risque sur produit dérivé.

L'importance et la complexité relative de ces risques nécessitent la mise en place d'un dispositif de pilotage des risques encourus afin de les maintenir à des niveaux tolérables par rapport aux positions de la Banque et se conformer en même temps aux exigences des normes bâloises.

• Principes fondamentaux :

Dans l'objectif d'encadrement et de maîtrise des risques de marché, la BNCI a mis en place un dispositif de gestion des risques conforme aux normes Baloises et aux standards du groupe BNP PARIBAS. Ce dispositif est basé sur plusieurs principes parmi lesquels :

- Maîtrise et suivi des risques sur les expositions ;
- Développement des activités de marché dans le cadre de comités nouveaux produits avec analyse approfondie des risques engendrés par ces activités ;
- Respect de la réglementation bancaire en matière de gestion prudentielle des risques ;
- Adoption des standards du groupe et des meilleures pratiques en matière de gestion des risques de marché au niveau de la BNCI repose sur des axes fondamentaux, permettant d'assurer un contrôle de qualité et une vision globale du risque sur toutes les activités liées au portefeuille de négociation de la Banque. Ces axes sont de l'ordre de trois :

- Un contrôle de 1er niveau assuré par les opérateurs du Front qui sont tenus au respect des normes internes du Groupe en matière de trading et de prise de position sur les marchés et aussi en termes de déontologie.

- Un contrôle de 2e niveau matérialisé par le suivi quotidien assuré par la Direction des Risques de Marchés qui veille au respect du dispositif de risque en matière de limites VaR et volume sur les positions de taux, change et liquidité. Des reportings journaliers retraçant les principaux indicateurs de risque sont adressés aux membres du Directoire de la Banque afin de les tenir informés des niveaux de risques et PnL dégagés par l'activité de trading. En plus d'un suivi fonctionnel par l'entité GRM "Group Risk Management" du Groupe BNP PARIBAS.

- Un suivi fonctionnel de 3e niveau assuré par l'Audit Interne/Inspection Générale.

Un monitoring du top management est aussi assuré à travers la fixation de limites de trading pour bien suivre et cadrer l'activité :

- **Position de change** : Limite en VaR, en volume et par sens ;
- **Position de taux** : Limite en position moyenne par bande d'échéance ;
- **Position obligataire** : Limite en VaR et en sensibilité par bande d'échéance ;
- **Position sur option** : Limite sur Grecs (Delta - Gamma - Véga).

Ces limites sont revues annuellement, soit à la hausse soit à la baisse, par la Direction Générale avec possibilité de révision tous les six mois ou à la demande.

La VaR (Value at Risk) GEAR :

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements normaux des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un niveau de confiance donné. Le Groupe retient un niveau de confiance de 99% et un horizon de temps d'une journée.

Les principaux groupes de facteurs simulés sont :

- Prix d'actions et leurs volatilités implicites ;
- Taux d'intérêt, Titres / Swaps de taux ;
- Matières premières ;
- Cours de change et leurs volatilités implicites.

Les simulations des facteurs de risque sont calculées en utilisant l'approche Monté Carlo qui capte la non-normalité des paramètres de marché aussi bien que l'interdépendance entre les facteurs de marché.

Gestion du Risque de Change

Le risque de change inhérent à l'activité de trading Book BNCI correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier suite à l'évolution des cours des devises. Il trouve ses principales sources dans la position de change classique de la Banque et dans les options de change.

Le monitoring de ce risque est fait à travers deux principaux paramètres : une limite en GEAR "Gross Earning at Risk" (équivalent VaR), des limites en volumes de position de change (Short // Long) et des Limites sur Grecs (Delta - Gamma - Véga) pour les options de change.

Risque de Taux et Risque Obligataire

Le risque de taux correspond au risque de variation de la valeur des positions ou au risque de variation des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Il trouve ses principales sources dans les positions de trésorerie et obligataires.

Le risque de taux à la BNCI est géré à travers des limites de positions moyennes par bande d'échéance et une limite globale en équivalent un an (One Year Equivalent) pour la Trésorerie. Une limite en GEAR et des limites de sensibilité par bande d'échéance dites PVD1 pour l'activité Trading Obligataire.

Système de contrôle et suivi des limites

Le suivi des Utilisations / Limites est réalisé quotidiennement à travers des reportings adressés au Top Management de la banque ainsi qu'à toutes les entités concernées. Ces reportings comprennent les positions de change, les positions sur titres et les positions de taux par devise. Contrôlés en premier lieu par le Directeur des Risques de Marché, ces reportings sont ensuite transmis au Responsable ALM Trésorerie et Capital Markets à la Direction Générale et à la Direction des Risques.

Le dépassement d'une limite en volume nécessite l'accord préalable du Président du Directoire et de la Direction des Risques. En revanche, le dépassement d'une limite en termes de VaR sur une position individuelle, dû par exemple à la dépréciation d'une devise, est toléré.

Stress Test

En parallèle au dispositif de suivi, des stress tests sur les positions de trésorerie sont réalisés mensuellement depuis 2005. Ils sont effectués selon deux approches :

- Une approche "Mark To Market" qui consiste à calculer l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt sur le résultat du portefeuille ;
- Une approche "Funding" qui consiste à calculer l'impact, sur le résultat de trésorerie, dû à une crise de liquidité. C'est une approche fondée sur le refinancement O/N du Liquidity Gap.

• Risque de taux et de liquidité

La stratégie de gestion du risque global de taux d'intérêt et de liquidité s'articule autour des principaux axes suivants :

- Respecter les ratios réglementaires de liquidité : ratio court terme, ratio de ressources permanentes et réserves Banque Centrale ;
- Respecter les ratios de liquidité internes au groupe BNP PARIBAS (LCR, NSFR) ;
- Assurer la liquidité de la BNCI à court terme, et gérer le GAP de liquidité à long terme ;
- Éviter les déséquilibres extrêmes en gardant à l'esprit la sauvegarde de la solvabilité, de la capacité d'emprunt de la Banque et de son rating ;
- Refinancer la banque commerciale au meilleur coût ;
- Maîtriser les risques financiers ;
- Atténuer la variabilité des résultats ;
- Limiter le risque de taux au travers du choix de la maturité du portefeuille de Titres, au travers de la maturité des emprunts et en orientant la politique commerciale par la détermination de Taux de Cession Internes adéquat.

L'ALM suit les risques de taux d'intérêt et de liquidité sur 3 périmètres distincts :

- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurels liés aux opérations clientèles regroupées dans les livres dénommés Book Commercial ;
- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité structurel liés au Book Fonds Propres ;



- Les risques de taux d'intérêt et de liquidité résultant de la somme des sous composantes précédentes.

L'ALM suit et intègre par ailleurs ces risques au niveau du groupe BNCI, intégrant ainsi les principales filiales de financement.

L'ALM suit ces risques de taux d'intérêt et de liquidité pouvant provenir d'une :

- Corrélation partielle ou nulle entre les conditions de rémunération clientèle et les conditions de marché (taux réglementés, taux de base...);
- Incertitude sur la durée des opérations clientèle (dépôts à vue, comptes d'épargne...);
- Existence d'options comportementales sur des produits clientèle longs à taux fixe ou assimilés (Remboursements anticipés sur les crédits immobiliers...).

Ces analyses reposent sur l'élaboration des échéanciers reflétant les flux relatifs à une opération à la date de révision de son taux. Si cette dernière opération est à taux fixe, les flux sont positionnés à leur date d'échéance.

Pour les opérations ne disposant pas d'échéances contractuelles (ex : dépôts à vue, fonds propres...), elles sont "écoulées" selon des conventions d'échéancement induites des résultats des études statistiques réalisées sur ces postes.

Des limites d'impassé de taux (ressources taux fixe - emplois taux fixe) et de liquidité sont définies par bande d'échéance pour chaque book.

Des analyses de sensibilité sont également effectuées afin de mesurer la stabilité du PNB (Produit Net Bancaire) par rapport à un choc de taux de 100 à 200 bp.

Par ailleurs, les impasses de liquidité à un an sont également encadrées par une limite fixée en interne.

Un plan de gestion de crise selon plusieurs scénarios est établi afin de prévenir tout risque d'illiquidité.

Ce plan est déclenché, soit par des indicateurs internes propres à la banque (liés à son niveau de liquidité et son accès au marché), soit par des indicateurs externes provenant de conditions de marché, des interventions des autorités monétaires (Office des Changes et BAM), des évolutions effectives ou probables de la loi ainsi que des anticipations sur les conditions de liquidité et de financement de la banque et des concurrents.

Périodiquement, un comité ALCO regroupant les membres du Directoire se tient afin de contrôler :

- Le niveau d'exposition du groupe en termes de risque de taux et de liquidité ;
- Le respect des limites mises en place pour encadrer ces risques ;
- La réorientation de la stratégie de la Banque en matière de gestion du bilan en fonction de son profil de risque ainsi que de l'évolution du marché ;
- Le respect des exigences réglementaires dans le cadre des recommandations du pilier II de Bâle II.

• Risques opérationnels

Bank Al-Maghrib définit le risque opérationnel comme étant "un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs". Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Bénéficiant, depuis plusieurs années, des meilleures pratiques de l'actionnaire de référence le Groupe BNP Paribas, le dispositif de gestion des risques opérationnels du Groupe BNCI a atteint aujourd'hui un niveau de maturité significatif.

Les choix et orientations adoptés par le Groupe BNCI depuis l'exercice 2004 pour la gestion des risques opérationnels répondent aux circulaires et directives de Bank Al-Maghrib en la matière.

APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION BÂLE II

Le nouveau dispositif Bâle II est entré en vigueur au Maroc en janvier 2007 pour les approches standards de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnels.

Dès la publication de ces textes par le régulateur, la banque a engagé un large chantier induisant la mobilisation significative des équipes et ce afin d'être conforme à la réglementation Bâle II sur les méthodes standard. Ces travaux ont amené à la mise en place d'un dispositif de calcul du ratio de solvabilité en méthode standard. Il permet d'aboutir aux exigences réglementaires au titre du risque de crédit, de marché et opérationnel. Le régulateur a édicté les textes relatifs au pilier II "Dispositif de surveillance des risques et l'adéquation des fonds propres internes" ainsi que le Pilier III "Dispositif sur la discipline de marché". Par ailleurs, l'analyse des textes réglementaires relatifs au Pilier II a permis à la BNCI de structurer des chantiers complémentaires avec pour objectif l'alignement à la réglementation et l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des risques.

Courant l'année 2013, la BNCI a mis en place un dispositif de maîtrise du risque portant sur le périmètre de la clientèle des particuliers et professionnels en déployant la notation Retail automatisée ; la particularité NEGCOM et le déclassement en défaut automatique.

La notation automatique Retail/Déclassement concerne tous les clients particuliers et professionnels et se base sur les caractéristiques intrinsèques ainsi que sur l'historique de leur relation avec la BNCI (flux confiés, solde, ancienneté de la relation, irrégularités...etc.). La note de contrepartie est mise à jour chaque huitième jour du mois via un traitement automatique. Il s'agit donc de mesurer à partir d'une approche multicritère standard et systématique le niveau de risque d'un client. La notation automatique est opérationnelle depuis le 08/10/2013.

• Organisation et gestion des risques

Risque de crédit

La BNCI a mis en place en conformité avec les directives de Bank Al-Maghrib relatives au Pilier II de Bâle II, un dispositif de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques adapté à la nature, au volume et au degré de complexité de ses activités. Ce dispositif qui transpose par ailleurs les normes du Groupe BNP Paribas, lui permet notamment :

- D'évaluer et de maîtriser l'ensemble des risques auxquels elle est exposée ;
- De maintenir l'exposition aux différents risques dans les limites globales arrêtées par la réglementation en vigueur et / ou fixées par le Directoire et approuvées par le Conseil de Surveillance ;
- D'évaluer et conserver en permanence les niveaux et les catégories des fonds propres ainsi que leur allocation compte tenu de la nature et du niveau des risques auxquels la BNCI pourrait être exposée.

Risques de marché

Dans le cadre des dispositions Bâle 2 en matière de fonds propres et de répartition des risques, la BNCI applique la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de marché.

L'effet de l'exigence en fonds propres au titre des risques de marché n'est pas important puisqu'elle ne représente que 1% du total des exigences de tous les risques.

Risques opérationnels

Depuis plusieurs années, la BNCI a mis en place un dispositif en vue de se conformer aux exigences Bâle 2.

La gouvernance de la gestion des risques opérationnels pour le Groupe BNCI s'appuie sur :

- Des comités réguliers où l'État Major de la Banque traite des sujets de risques opérationnels et exploite les informations pour une meilleure maîtrise de ces risques (Comité de Coordination du Contrôle Interne, Comité de la Conformité, Comité d'Audit) ;
- Une structure dédiée à la gestion du Risque Opérationnel créée en 2004 et rattachée actuellement à la Direction des Risques ;
- Une politique générale de gestion du Risque Opérationnel approuvée par le Conseil de Surveillance de la Banque et un référentiel de procédures complet et mis à jour ;
- Un outil de gestion du risque opérationnel dédié, commun à l'ensemble des filiales du Groupe BNP Paribas, avec une historisation des incidents historiques et des incidents potentiels de risque opérationnel ;

Le Groupe BNCI a mis en place un système d'identification et d'évaluation des risques opérationnels, basé sur :

- L'élaboration de cartographies des processus et des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe BNCI ;
- Un dispositif de collecte des incidents historiques de risques opérationnels impliquant l'ensemble des entités opérationnelles, complété par un processus d'attestation périodique de la fiabilité et de l'exhaustivité des données ;
- L'identification et l'analyse qualitative et quantitative des incidents potentiels de risques opérationnels.

Cette démarche permet de mettre à la disposition du management de la Banque et des entités opérationnelles une quantification des risques majeurs, pour un pilotage optimal des expositions en termes de risques opérationnels.

Par ailleurs, la maîtrise et l'atténuation des risques opérationnels s'opèrent notamment à travers :

- La maîtrise des risques extrêmes basée sur le dispositif de continuité d'activité qui a atteint un niveau de maturité global satisfaisant ;
- Des actions préventives et correctives mises en place suite aux incidents historiques significatifs constatés. À ce titre, le dispositif de contrôle permanent a atteint un niveau de maturité certain avec une couverture optimale du périmètre par la Direction du Contrôle Permanent Groupe, l'utilisation d'outils ayant permis l'industrialisation des contrôles et l'amélioration de leur qualité et la mise en place d'actions préventives et correctives permettant de couvrir les risques majeurs ;
- Un processus de validation des produits, activités et organisations nouvelles (PAON) et des Transactions Exceptionnelles, mettant en exergue les risques associés et les conditions de mise en oeuvre ainsi que les règles de contrôle appropriées ;
- Un dispositif de maîtrise des activités externalisées essentielles ;
- Des actions de sensibilisation sur les sujets de Risque Opérationnel menées auprès des entités opérationnelles.



BILAN ACTIF IFRS

En milliers de DH

	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	980 508	2 004 800
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 186 127	495 365
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	7 455 219	7 255 460
Prêts et créances sur les Établissements de crédit et assimilés	1 734 449	1 856 411
Prêts et créances sur la clientèle	51 073 501	49 870 143
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Actifs d'impôt exigible	4 899	36 534
Actifs d'impôt différé	90 234	86 054
Comptes de régularisation et autres actifs	843 857	664 947
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans des entreprises mises en équivalence	18 866	27 468
Immeubles de placement	20 984	23 080
Immobilisations corporelles	1 677 158	1 677 814
Immobilisations incorporelles	333 268	338 855
Écarts d'acquisition	87 720	87 720
TOTAL ACTIF IFRS	65 506 790	64 424 652

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	30/06/2017	31/12/2016
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	526 370	897 372
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	89 854	171 120
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	197 724	584 047
+/- Dotations nettes aux provisions	-203 432	188 986
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	8 071	16 244
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-	-
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	14 722	-57 370
TOTAL DES ÉLÉMENTS NON MONÉTAIRES INCLUS	526 370	897 372
DANS LE RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS ET DES AUTRES AJUSTEMENTS	106 939	903 027
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	1 837 304	63 132
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-990 058	-1 692 040
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-1 390 664	-107 266
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	167 749	-87 712
- Impôts versés	-99 428	-252 781
DIMINUTION/(AUGMENTATION) NETTE DES ACTIFS ET DES PASSIFS PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	-475 097	-2 076 668
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	158 212	-276 269
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	531	-20 711
+/- Flux liés aux immeubles de placement	2 096	398
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-33 149	-144 369
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-30 522	-164 682
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-667 315	-401 729
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	19 541	-80
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-647 774	-401 809
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	-520 084	-842 760
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 574 611	2 417 371
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	2 004 800	1 478 984
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 004 800	1 478 984
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-430 189	938 367
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	1 054 527	1 574 611
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	980 508	2 004 800
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	74 019	-430 189
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-520 084	-842 760

BILAN PASSIF IFRS

En milliers de DH

	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	13 748	26 355
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les Établissements de crédit et assimilés	7 303 894	6 078 886
Dettes envers la clientèle	42 611 915	42 198 652
Titres de créance émis	3 563 987	4 004 896
Écart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt courant	7 395	11 367
Passifs d'impôt différé	429 740	392 374
Comptes de régularisation et autres passifs	2 168 748	1 822 089
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions pour risques et charges	238 861	442 293
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	773 854	754 313
Capital et réserves liées	4 641 881	4 641 881
Réserves consolidées	3 352 587	3 538 077
- Part du groupe	3 321 030	3 504 560
- Part des minoritaires	31 557	33 517
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	51 349	80 723
Résultat net de l'exercice	348 850	432 744
- Part du groupe	348 096	431 353
- Part des minoritaires	754	1 391
TOTAL PASSIF IFRS	65 506 790	64 424 652
Capitaux propres	8 394 667	8 693 426
- Part du groupe	8 362 356	8 658 518
- Part des intérêts minoritaires	32 311	34 908

COMPTE DE RÉSULTAT IFRS CONSOLIDÉ

En milliers de DH

	30/06/2017	30/06/2016
Intérêts et produits assimilés	1 490 858	1 498 881
Intérêts et charges assimilés	289 298	296 600
MARGE D'INTÉRÊT	1 201 560	1 202 281
Commissions perçues	275 172	270 029
Commissions servies	35 048	30 894
MARGE SUR COMMISSIONS	240 124	239 145
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	92 310	79 306
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 136	29 777
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ	115 447	109 082
Produits des autres activités	28 042	56 241
Charges des autres activités	53 486	62 226
PRODUIT NET BANCAIRE	1 531 687	1 544 523
Charges générales d'exploitation	701 235	702 454
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	89 854	88 000
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	740 597	754 070
Coût du risque	197 724	331 155
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	542 874	422 914
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	8 071	12 917
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-24 575	-
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	526 370	435 831
Impôts sur les bénéfices	177 520	175 082
RÉSULTAT NET	348 850	260 750
Résultat hors groupe	754	1 206
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	348 096	259 544
Résultat par action (en dirham)	26	20
Résultat dilué par action (en dirham)		



TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2015	1 327 928	3 313 953	-	3 903 345	75 685	8 620 911	36 870	8 657 781
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2015 CORRIGÉS	1 327 928	3 313 953	-	3 903 345	75 685	8 620 911	36 870	8 657 781
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-398 378	-	-398 378	-3 350	-401 728
Autres	-	-	-	257	-	257	-	257
RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2015	-	-	-	431 353	-	431 353	1 389	432 742
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	5 039	5 039	-	5 039
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-664	-	-664	-	-664
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	-	-	-	-664	5 039	4 374	-	4 374
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016	1 327 928	3 313 953	-	3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 31 DÉCEMBRE 2016 CORRIGÉS	1 327 928	3 313 953	-	3 935 913	80 723	8 658 517	34 908	8 693 426
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paielements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-663 964	-	-663 964	-3 349	-667 313
Autres	-	-	-	49 856	-	49 856	-	49 856
RÉSULTAT AU 30 06 2017	-	-	-	348 096	-	348 096	752	348 847
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat	-	-	-	-	-29 374	-29 374	-	-29 374
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat	-	-	-	-774	-	-774	-	-774
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFÉRÉS	-	-	-	-774	-29 374	-30 148	-	-30 148
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE AU 30 JUIN 2017	1 327 928	3 313 953	-	3 669 126	51 349	8 362 357	32 311	8 394 667

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	En milliers de DH	
	30/06/2017	30/06/2016
RÉSULTAT NET	348 850	260 750
Écart de conversion	-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	49 732	113 388
Réévaluation des Instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1 617	203
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	51 349	113 590
RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	400 199	374 340
Part du groupe	399 445	373 134
Part des minoritaires	754	1 206

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
TITRES ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	7 455 219	7 255 460
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉS	7 175 854	6 670 029
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	101 574	423 559
↳ Titres cotés	-	-
↳ Titres non cotés	101 574	423 559
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	65 217	53 753
↳ Titres cotés	3 393	8 213
↳ Titres non cotés	61 824	45 540
TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS	112 574	108 119
TOTAL DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	7 455 219	7 255 460

GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	En milliers de DH					
	30/06/2017			31/12/2016		
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	7 082 852	33 753	-	6 562 345	85 636	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	101 209	560	2 286	421 867	595	2 286
Actions et autres titres à revenu variable	63 299	1 636	-	53 060	3 187	-
Titres de participation non consolidés	112 574	45 526	-	108 119	41 474	-
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées	95 265	-	-	110 070	-	-
VALEUR AU BILAN DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	7 455 219	81 475	2 286	7 255 460	130 892	2 286
Total gains et pertes latents	-	81 475	2 286	-	130 892	2 286
Impôts différés	-	30 143	686	-	48 313	686
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponible à la vente nets	-	51 332	1 600	-	82 579	1 600
GAINS ET PERTES LATENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE NETS PART GROUPE	-	51 332	1 600	-	82 579	1 600

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR NATURE DE PRIX DE MARCHÉ OU DE MODÈLE UTILISÉ POUR LA VALORISATION

	En milliers de DH							
	30/06/2017				31/12/2016			
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Total
ACTIF FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	1 186 127	-	-	1 186 127	495 365	-	-	495 365
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-
PASSIF FINANCIERS								
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	13 748	-	-	13 748	26 355	-	-	26 355
Instruments Financiers en valeur de marché par résultat sur option	-	-	-	-	-	-	-	-

IMMEUBLES DE PLACEMENT

	En milliers de DH						
	31/12/2016	Variation périmètre	Acquisitions	Cessions et échéances	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Valeur brute	33 898	-	-	-	-1 500	-	32 398
Amortissements et provisions	10 818	-	-	-	-	596	11 414
VALEUR NETTE AU BILAN	23 080	-	-	-	-1 500	-596	20 984



IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31/12/2016			30/06/2017		
	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette	Valeur brute	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette
Terrains et constructions	1 758 565	472 470	1 286 095	1 802 999	493 307	1 309 692
Equip. Mobilier, installation	513 041	381 767	131 274	515 764	398 412	117 352
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	742 049	481 604	260 445	752 427	502 313	250 114
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 013 655	1 335 841	1 677 814	3 071 190	1 394 032	1 677 158
Logiciels informatiques acquis	524 147	340 116	184 031	544 677	366 283	178 394
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	157 491	2 667	154 824	157 542	2 668	154 874
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	681 638	342 783	338 855	702 219	368 951	333 268

ÉCARTS D'ACQUISITIONS

	31/12/2016	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2017
Valeur brute	87 720				87 720
Cumul des pertes de valeurs					
VALEUR NETTE AU BILAN	87 720				87 720

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	1 734 449	1 856 411
Comptes et prêts	901 186	1 046 894
Valeurs reçues en pension	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Autres prêts et créances	830 488	803 445
TOTAL EN PRINCIPAL	1 731 674	1 850 339
Créances rattachées	2 775	6 072
Provisions	-	-
VALEUR NETTE	1 734 449	1 856 411
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	6 274 473	4 657 844
Comptes à vue	1 487 214	125 882
Comptes et avances à terme	4 761 027	4 497 374
Prêts subordonnés	-	-
Créances rattachées	26 232	34 588

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	46 485 525	45 699 203
Créances commerciales	7 294 953	7 076 314
Autres concours à la clientèle	39 377 622	39 234 341
Valeurs reçues en pension	23 981	60 568
Comptes ordinaires débiteurs	4 467 812	3 962 604
TOTAL EN PRINCIPAL	51 164 367	50 333 827
Créances rattachées	136 156	144 735
Provisions	4 814 998	4 779 359
VALEUR NETTE	46 485 525	45 699 203
OPÉRATIONS DE CRÉDIT BAIL	4 587 976	4 170 940
Crédit-bail immobilier	1 170 286	1 223 423
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	3 222 384	2 745 480
TOTAL EN PRINCIPAL	4 392 670	3 968 903
Créances rattachées	558 570	546 309
Provisions	363 264	344 272
VALEUR NETTE	4 587 976	4 170 940
TOTAL	51 073 501	49 870 143

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS	7 303 884	6 078 886
Comptes et emprunts	3 080 074	5 556 997
Valeurs données en pension	4 200 264	500 210
TOTAL EN PRINCIPAL	7 280 338	6 057 207
Dettes rattachées	23 546	21 679
VALEUR AU BILAN	7 303 884	6 078 886
OPÉRATIONS INTERNES AU GROUPE	6 294 359	4 683 675
Comptes à vue créditeurs	1 418 808	141 898
Comptes et avances à terme	4 849 319	4 508 520
Dettes rattachées	26 232	33 257

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
Comptes à vue créditeurs	28 302 159	29 133 084
Comptes d'épargne	8 215 697	8 220 724
Autres dettes envers la clientèle	5 447 129	4 530 577
Valeurs données en pension	616 587	283 649
TOTAL EN PRINCIPAL	42 581 572	42 168 034
Dettes rattachées	30 343	30 618
VALEUR AU BILAN	42 611 915	42 198 652

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	En milliers de DH						
	Solde au 31/12/2016	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Variations	Solde au 30/06/2017
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature	56 932	0	0	33 870	0	-245	22 817
Provision pour engagements sociaux	85 786	0	5 740	6 895	0	-2 981	81 650
Provision pour litige et garanties de passif	57 850	0	2 522	2 290	0	-3 793	54 289
Provision pour risques fiscaux	0	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôts	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	241 725	0	25 315	187 392	0	457	80 105
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	442 293	0	33 577	230 447	0	-6 562	238 861

MARGE D'INTÉRÊT

	30/06/2017			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	1 343 778	176 365	1 167 413	1 322 912	203 615	1 119 297
Comptes et prêts / emprunts	1 195 736	134 024	1 061 712	1 159 820	155 985	1 003 835
Opérations de pensions	242	12 753	-12 511	2 057	968	1 089
Opérations de location-financement	147 800	29 588	118 212	161 035	46 662	114 373
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES	28 271	48 346	-20 075	80 655	21 837	58 818
Comptes et prêts / emprunts	28 134	33 540	-5 406	80 655	21 394	59 261
Opérations de pensions	137	14 806	-14 669		443	-443
EMPRUNTS ÉMIS PAR LE GROUPE		64 587	-64 587	-1 898	71 147	-73 045
ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE	118 809		118 809	97 211		97 211
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	1 490 858	289 298	1 201 560	1 498 881	296 600	1 202 281



COMMISSIONS NETTES

	30/06/2017			30/06/2016		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
COMMISSIONS NETTES SUR OPÉRATIONS	58 590	35 026	23 564	55 362	30 865	24 497
■ Avec les établissements de crédit	-	5	-5	-	-	-
■ Avec la clientèle	46 217	34 925	11 292	44 171	30 569	13 602
■ Sur titres	10 115	96	10 019	8 829	296	8 533
■ De change	2 062	-	2 062	2 203	-	2 203
■ Sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	196	-	196	159	-	159
PRESTATION DE SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS	216 582	22	216 560	214 667	19	214 648
Produits nets de gestion d'OPCVM	24 774	22	24 752	24 775	19	24 756
Produits nets sur moyen de paiement	67 578	-	67 578	64 851	-	64 851
Assurance	38 439	-	38 439	38 212	-	38 212
Autres	85 791	-	85 791	86 829	-	86 829
PRODUITS NETS DE COMMISSIONS	275 172	35 048	240 124	270 029	30 884	239 145

COÛT DU RISQUE

	En milliers de DH	
	30/06/2017	30/06/2016
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-393 902	-367 682
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-384 514	-350 769
Provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-2 342
Provisions engagements par signature	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-9 388	-14 572
REPRISES DE PROVISIONS	372 488	344 323
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	330 034	335 907
Reprises de provisions pour dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Reprises de provisions engagements par signature	33 870	-
Reprise des autres provisions pour risques et charges	8 584	8 417
VARIATION DES PROVISIONS	-176 309	-307 795
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-11 771	-7 373
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	-167 183	-301 235
Décote sur les crédits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	2 644	813
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
COÛT DU RISQUE	-197 724	-331 155

RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE AU 30/06/2017

Entreprises consolidées par :	En milliers de DH		
	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale
ACTIF			
PRÊTS, AVANCES ET TITRES		50 563	6 361 912
Comptes ordinaires		50 563	178 844
Prêts		-	6 183 068
Titres		-	-
Opération de location financement		-	-
ACTIF DIVERS			38 568
TOTAL			6 400 480
PASSIF			
DÉPÔTS		655 000	188 844
Comptes ordinaires		-	178 844
Autres emprunts		655 000	10 000
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE			
PASSIF DIVERS		6 347	6 211 638
TOTAL		661 347	6 400 482
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE			
ENGAGEMENTS DONNÉS			4 349 761
ENGAGEMENTS REÇUS			4 349 761

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES AU 30/06/2017

Entreprises consolidées par :	En milliers de DH		
	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	Intégration globale
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS			76 044
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES		13 238	76 044
COMMISSIONS (PRODUITS)			19 130
COMMISSIONS (CHARGES)			9 235
PRESTATIONS DE SERVICES DONNÉES			
PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES		836	12 680
LOYERS REÇUS		1 314	2 685

INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉ - BILAN AU 30/06/2017

	En milliers de DH					
	Banque de détail	Sociétés de financement spécialisées	Banque offshore	société de gestion d'actifs	Autres	Total
TOTAL BILAN	56 200 826	3 807 593	5 286 473	37 491	174 407	65 506 790
dont						
ÉLÉMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 186 127	-	-	-	-	1 186 127
Actifs disponibles à la vente	7 394 681	-	0	29 506	31 033	7 455 219
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 585 214	23 869	125 366	-	-	1 734 449
Prêts et créances sur la clientèle	42 207 181	3 719 659	5 120 204	5 782	20 674	51 073 501
Immobilisations corporelles	1 576 117	70	6 923	734	93 314	1 677 158
ÉLÉMENTS DU PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5 473 734	-	1 830 149	-	1	7 303 884
Dettes envers la clientèle	41 978 986	5 021	627 908	-	-	42 611 915
Provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	773 854	-	-	-	-	773 854
Capitaux propres	8 158 964	190 058	35 254	13 146	-2 754	8 394 668

RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL - COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2017

	En milliers de DH						
	Banque de détail	Sociétés de financement Spécialisées	Banque offshore	société de gestion d'actifs	Autres *	Éliminations	Total
MARGE D'INTÉRÊT	1 097 203	56 871	27 283	-5	-2 353	22 561	1 201 560
MARGE SUR COMMISSIONS	199 783	1 195	5 067	15 716	28 257	-9 894	240 124
PRODUIT NET BANCAIRE	1 463 350	58 172	31 342	15 938	33 735	-70 850	1 531 687
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	676 665	17 576	3 213	7 609	8 892	-12 721	701 235
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	519 496	17 482	27 942	7 565	20 761	-50 371	542 874
RÉSULTAT NET	354 897	19 271	17 578	5 214	13 491	-61 601	348 850
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	354 733	18 681	17 578	5 214	13 491	-61 601	348 096

(*) BMCI Finance - BMCI Fonds - BMCI Bourse - BMCI Assurance - Immobilière Sidi Maârouf.



ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	30/06/17		31/12/16	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Actifs financiers à la JV par résultat sur option
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeur reçus en pension				
Effets publics et valeurs assimilées				
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	1 151 605		481 105	
Titres cotés				
Titres non cotés	1 151 605	-	481 105	-
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE				
Titres cotés				
Titres non cotés				
INSTRUMENTS DÉRIVÉS	34 522		14 259	
CRÉANCES RATTACHÉES				
JUSTE VALEUR AU BILAN	1 186 127	-	495 365	-

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
Valeurs données en pension		
Instruments dérivés	13 748	26 355
JUSTE VALEUR AU BILAN	13 748	26 355

DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Par type de risque 30/06/2017	En milliers de DH		
	Valeur comptable		Montant notionnel
	actifs	passifs	
Capitaux propres			
Change	34 522	13 748	
Crédit			
Matières premières			
TOTAL	34 522	13 748	-

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	10 008 803	9 655 487
D'ordre des établissements de crédit	3 621 347	3 558 368
D'ordre de la clientèle	6 387 456	6 097 119
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	5 672 687	4 298 649
Des établissements de crédit	5 672 687	4 298 649
De l'état et d'autres organismes de garantie		

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENTS DONNÉS	7 122 759	8 035 694
Aux établissements de crédit	26 227	19 400
À la clientèle	7 096 533	8 016 294
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	-	-
des établissements de crédit		
de la clientèle		

PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

	En milliers de DH				
	Valeur de mise en équivalence	Résultat	Total bilan	Revenu (CA)	Quote-part de résultat dans les sociétés MEE
Sociétés financières					
Sociétés non financières	Anval Maroc	24 209	959 931	178 388	8 071
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MEE	18 866	24 209	959 931	178 388	8 071

ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/2017	30/06/2016
Capital (en DH)	1 327 928 600	1 327 928 600
Nombre d'actions	13 279 286	13 279 286
Résultat Part Groupe (KDH)	348 096	259 544
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	26	20

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

	En milliers de DH	
	30/06/2017	31/12/2016
AUTRES DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3 563 987	4 004 896
Titres de créances négociables	3 563 987	4 004 896
Emprunts obligataires		
DETTES SUBORDONNÉES	773 854	754 313
Emprunt subordonnés		
À durée déterminée	773 854	754 313
À durée indéterminée		
TITRES SUBORDONNÉS	-	-
À durée déterminée		
À durée indéterminée		
TOTAL	4 337 841	4 759 209




GROUPE BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BNCI)
INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2017

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie et ses filiales (Groupe BNCI) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2017. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8.394.667, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 348.850.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe BNCI arrêtés au 30 juin 2017, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 septembre 2017

Les Commissaires aux Comptes



Deloitte Audit
308, Boulevard Zerktouni
- CASABLANCA -
Tél : 05 22 22 40 29/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78



PwC Maroc
PwC Maroc SARL
B. 102, Rue de la Liberté, 20100 - Casablanca
Tél : 05 22 22 40 29/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78